

L'exhumation du roi Mwambutsa IV toujours en procès à Genève

@rib News, 17/07/2012 â€“ Source La Libre BelgiqueLâ€™exhumation de l'ancien roi du Burundi jugÃ©e Marie-France Cros - La Libre Belgique 11/07/2012 Le tribunal civil de premiÃ¨re instance de GenÃ¨ve a ouvert, mardi matin, le procÃ¨s de lâ€™exhumation, dans le cimetÃ¨re de Meyrin (canton de GenÃ¨ve), de la dÃ©pouille de lâ€™avant-dernier roi du Burundi, Mwambutsa IV. Celle-ci avait Ã©tÃ© rÃ©clamÃ©e par la derniÃ¨re fille vivante du dÃ©funt, la princesse Rosa-Paula, Ã la demande du gouvernement du prÃ©sident Pierre Nkurunziza qui, en position difficile en raison de la rÃ©cusation des Ã©lections de 2010 par lâ€™opposition, souhaitait que le rapatriement du souverain dÃ©funt redonne du lustre Ã son pouvoir, Ã la veille du 50e anniversaire de lâ€™indÃ©pendance. Une niÃ©ce du Roi, la princesse Esther Kamatari, sÃªtÃ©tait toutefois opposÃ©e Ã - qui avait Ã©tÃ© bloquÃ©e provisoirement. Mardi, la justice genevoise a entendu les deux parties afin de dÃ©cider si, comme le demande Mme Kamatari, lâ€™interdiction de rapatrier les restes royaux qui attendent dans une morgue genevoise - doit Ãªtre dÃ©finitive.

Mardi, la princesse Rosa-Paula Ã©tait reprÃ©sentÃ©e au tribunal par sa demi-sÅ“ur, Colette Uwimana, fille de la premiÃ¨re Ã©pouse du dÃ©funt. Elle aurait voulu Ãªtre reprÃ©sentÃ©e par la conseilÃ¨re juridique de lâ€™ambassade du Burundi en Suisse mais cela nâ€™a pas Ã©tÃ© acceptÃ© par le tribunal, la conseilÃ¨re nâ€™Ã©tant pas inscrite au barreau de GenÃ¨ve. Mme Uwimana lu devant la cour un texte, interrompue par les larmes, oÃ¹ elle expliquait quâ€™elle Ã©tait celle qui avait, durant des annÃ©es, entretenu la tombe du Roi. Câ€™est elle aussi qui a signÃ© les documents pour lâ€™exhumation, intervenue le 15 mai dernier bloquÃ©e de maniÃ¨re provisoire le jour mÃªme par dÃ©cision du ministre cantonal chargÃ© de la Police et de la Justice, Ã la demande de la princesse Esther Kamatari. Cette derniÃ¨re a pour sa part produit le testament du dÃ©funt, datÃ© du 10 fÃ©vrier 1977 - un peu plus de deux mois avant son dÃ©cÃ©s, dÃ©clarant un cancer - et dÃ©posÃ© auprÃ¨s de Pierre Lacroix, notaire Ã GenÃ¨ve. Les derniers paragraphes du document, a indiquÃ© Mme Kamatari Ã "La Libre Belgique", indiquent que Mwambutsa IV donne Ã Erika Regenfelder, sa derniÃ¨re compagne, avec qui il vÃ©cut une dizaine dâ€™annÃ©es, "la totalitÃ© de mes papiers de famille, archives personnelles, et je ne veux en aucun cas que ma femme ou mes enfants puissent en prendre connaissance. Par ailleurs, jâ€™exprime ici la volontÃ© expresse que ma dÃ©pouille mortuaire reste en Suisse et quâ€™aucun prix elle soit transportÃ©e au Burundi ni en un autre pays quelconque. En effet, ma volontÃ© est dâ€™Ãªtre enterrÃ© au cimetÃ¨re de Meyrin (canton de GenÃ¨ve), celui de la commune oÃ¹ je fixai mon domicile en Suisse, pays qui mâ€™a accordÃ© tout dâ€™abord lâ€™asile, puis le sÃ©jour et enfin un permis dâ€™Ã©tablissement, ce dont je lui exprime ici toute ma gratitude et sont mes volontÃ©s complÃ©mentaires ". Il faut savoir que la tradition dynastique burundaise prÃ©voit un cycle de quatre noms de rÃ©gne pour ses souverains. Ceux nommÃ©s Mwambutsa sont considÃ©rÃ©s comme des souverains de transition, au rÃ©gne court, qui meurent Ã lâ€™Ã©tranger. La volontÃ© du dÃ©funt Ã©tait donc conforme au code dynastique burundais. Mme Kamatari a indiquÃ© avoir appris en derniÃ¨re minute le projet dâ€™exhumation et Ã©crit le 9 mai aux autoritÃ©s suisses pour lâ€™empÃªcher. Selon elle, Mme Erika Regenfelder a, elle aussi, Ã©crit aux autoritÃ©s cantonales genevoises, le 26 juin, pour sâ€™Ã©tonner de ce que lâ€™exhumation a eu lieu sans quâ€™on lâ€™ait prÃ©venue, alors quâ€™elle est lâ€™exÃ©cuteur de Mwambutsa IV. "Personne, dans la diaspora burundaise en Suisse, nâ€™avait Ã©tÃ© mis au courant du projet dâ€™exhumation", dit Mme Kamatari Ã "La Libre". "Pour moi, on voulait voler le Roi. Ils avaient prÃ©vu de le rapatrier le 22 juin et de lâ€™inhumer Ã nouveau le 26; dans lâ€™intervalle, hommage aurait Ã©tÃ© rendu Ã sa dÃ©pouille". Selon lâ€™avocat de Mme Kamatari, M. Ramadoo, lâ€™affaire ne donnera lieu Ã aucune autre audience. Le jugement sera communiquÃ© par Ã©crit aux parties mais "pas avant quelques mois".